



Câble télé payé dans ses charges

Par **dbastien88**, le **27/01/2009 à 13:23**

Bonjour, j'ai une question à vous poser.
Voilà, je suis résident en pavillon individuel de l'OPAC Vosges (un grand organisme de location hlm).
Depuis notre emménagement il y à 10 ans, nous payons le câble télé que nous recevons dans nos charges (environs 17 chaînes).
Or lorsque nous disons à notre organisme que nous souhaitons annuler cet abonnement (car nous bénéficions de la télé gratuite par internet depuis peu), l'OPAC nous réponds qu'il est impossible de résilier celui-ci !
En gros nous somme obligé de payer pour un service que nous n'utilisons pas !
Je vous rappelle que ce prélèvement est directement compris dans nos charges (12 euros par mois)
Bref aucun interlocuteur et impossibilité d'avoir des réponses.
Merci d'avance pour vos réponses.